

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon
Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud
B.P. 4200
97500 Saint-Pierre

Saint-Pierre le 30 août 2024,

Nos réf. : Dossier 2024-060

Dossier suivi par : Eric Foucher (RBE/HMMN/RHPB),
Joël Vigneau (RBE/HMMN/RHPB) et Guy Claireaux (RBE/SPM)

Vos Réf : Courrier du 08/08/2024

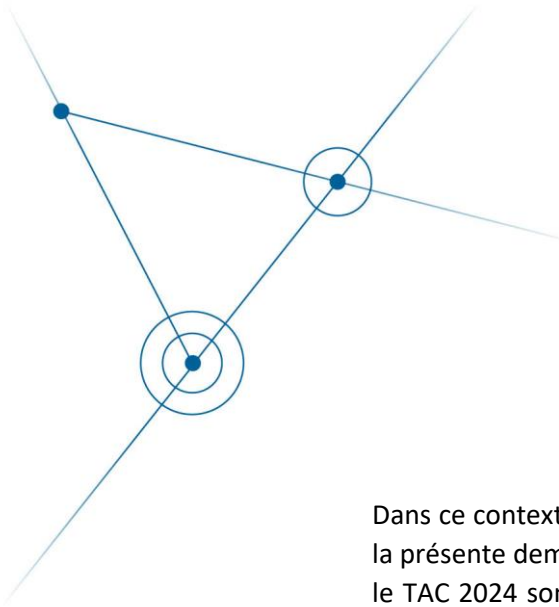
Dossier suivi par : Service des Service Affaires Maritimes et Portuaires

Objet : Réponse à la demande d'avis concernant le transfert d'une partie du reliquat de quota d'holothurie de la zone de pêche 2 vers la zone de pêche 1.

Monsieur Le Préfet,

Par votre courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer quant à la possibilité de transférer une partie du reliquat de quota d'holothurie à pied orange (*Cucumaria frondosa*) de la zone de pêche 2 vers la zone de pêche 1.

Comme évoqué dans nos avis précédents, de nombreuses incertitudes demeurent, tant en ce qui concerne la biologie de cette espèce, qu'en ce qui concerne la définition même du stock. De plus, la littérature scientifique disponible montre que les pêcheries d'holothuries à travers le monde se sont écroulées lorsque le taux d'exploitation s'est approché de 4% de la biomasse disponible. Au regard de ces incertitudes et pour espérer envisager une pêcherie durable sur cette espèce, il convient donc de maintenir le système de gestion précautionneux adopté ces dernières années.



Dans ce contexte, partant de l'hypothèse que les deux zones de pêche concernées par la présente demande relève du même stock, et dans la mesure où les limites fixées par le TAC 2024 sont respectées, il nous semble tout à fait envisageable de transférer 40 tonnes du reliquat de quota d'holothurie de la zone 2 vers la zone 1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Guy CLAIREAUX



Copie : Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne : <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis> et vous en remercions par avance.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Délégation de Saint-Pierre et Miquelon

Quai de l'Alysse
B.P. 4240 Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre et Miquelon
05 08 41 30 83

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr